



LA PAGE MUNICIPALE

Le conseil municipal vous
souhaite un joyeux temps des
fêtes!



Mot de la mairesse p. 2



Urbanisme p. 5



Environnement p.7



Festival des artisans p. 11



Spectacles à la Vieille
Chapelle p. 12



Loisirs et
bibliothèque p. 13



Communautaire p. 15



Retour sur nos
événements p. 18

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2023



Mot de la mairesse

Avec l'arrivée de l'automne et les signes encore discrets de la saison froide, la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare est loin de se replier pour l'hiver. Plus que jamais, l'équipe municipale et les conseillers travaillent pour rendre notre environnement toujours plus accueillant, dans le souci du bien-vivre et le respect de la nature.

Nous en sommes déjà arrivés à mi-mandat, et j'aimerais vous faire part de nos réalisations et de nos projets, afin que nous travaillions ensemble à l'amélioration de notre milieu de vie.

Tout d'abord, comment ne pas souligner la 23^e édition du Festival des artisans, qui a été un succès sans précédent, tant par le nombre d'artisans que par la joie qui a régné sur notre municipalité durant ces deux jours placés sous le signe de la magie et de la beauté, sans parler

de mère nature qui a été franchement de notre côté! Merci au comité organisateur ainsi qu'aux nombreux bénévoles qui ont rendu possible cette édition mémorable. Nos citoyennes et citoyens ont aussi pu profiter pour la première fois d'un accès gratuit durant les deux jours de l'événement.

En juin dernier, nous inaugurons notre nouveau site web, encore plus convivial et complet que le précédent. Vous pouvez vous y référer en tout temps pour des informations pertinentes concernant la municipalité.

Le remaniement du personnel municipal est maintenant terminé, avec l'inauguration d'une nouvelle équipe dynamique et engagée, qui tient à cœur la qualité de vie des citoyennes et citoyens. Trois nouveaux postes ont été créés, dont un en environnement, domaine de plus en plus important pour la sauvegarde de nos richesses locales, un autre d'ajointe à la direction générale et un dernier en communications. Avec ces nouvelles ressources, nous sommes confiants de pouvoir couvrir les besoins grandissants de la population marcellinoise.

Nous travaillons actuellement à la mise en place d'une alerte citoyenne, dont l'entrée en vigueur sera annoncée sous peu. De même, le conseil et l'équipe municipale ont été formés l'an dernier pour répondre à un plan de mesures d'urgence, en lien avec la sécurité civile. Nous élaborons également des plans d'évacuation pour les zones à risque de la municipalité, et une zone neutre a été aménagée récemment près de la salle communautaire Gaétan-Morin, afin de permettre des échanges sécurisés sous l'œil d'une caméra de surveillance. La sécurité de nos résidents demeure une priorité absolue.

Notre réglementation, qui a été amendée de nombreuses fois depuis son adoption en 1994, a été entièrement remaniée, entraînant une refonte complète et adaptée à notre réalité actuelle, le tout en conformité avec le schéma d'aménagement de la MRC de Matawinie. Cet important travail entraînera un gel temporaire d'émission des permis, une fois la refonte déposée au Conseil municipal. Nous vous tiendrons bien sûr au courant des avancées sur ce sujet.

Le parc des loisirs, quant à lui, a déjà commencé à se transformer, notamment avec la construction de la nouvelle *pumptrack*, une piste pour vélos et trottinettes qui connaît un succès fou auprès des jeunes. Lancée en août dernier, la piste de *pumptrack* inaugure le premier volet d'une suite d'aménagements qui vont transformer le parc des loisirs. D'autres modules suivront, avec les projets d'une nouvelle patinoire multifonctionnelle quatre saisons, d'un nouveau skate park, d'un terrain de soccer et de basketball. Des sentiers de promenade et d'exercice seront aussi aménagés. Le 4 décembre prochain à 19 h, nous serons à la Vieille Chapelle pour vous rencontrer, afin de vous présenter le plan d'aménagement du nouveau parc des loisirs. Une annonce sera bientôt faite à cet effet.

Côté loisirs, la municipalité initiait en juin dernier son activité Alerte rouge, une journée de rencontre pour jeunes et moins jeunes, dont l'objectif est de sensibiliser la population aux différentes ressources disponibles en cas de toxicomanie ou d'alcoolisme, notamment. Des policiers, des cadets et des pompiers ont participé à l'événement, qui se tiendra désormais sur une base annuelle.

L'an dernier, nous avons élaboré, en collaboration avec les municipalités de Saint-Alphonse-Rodriguez et de Sainte-Béatrix, une programmation intermunicipale, afin d'offrir une plus grande diversité d'activités pour les jeunes et moins jeunes.

La Bibliothèque municipale Gisèle-Labine offre désormais beaucoup plus d'heures d'ouverture, sans parler des nouveautés qui s'installent sur ses rayons.

Nous préparons en ce moment même une nouvelle programmation pour l'année 2024 à la Vieille Chapelle, avec des artistes aptes à séduire tous les publics. Une nouvelle salle de toilette a été aménagée à l'intérieur de la Chapelle, et une loge pour les artistes a été ajoutée. Par ailleurs, le local de l'infirmière rurale a été rénové, pour plus de commodités.

Et comment passer sous silence notre engagement écoresponsable ainsi que notre investissement dans le développement durable, deux idéaux qui apportent leur lot de projets visionnaires. De plus en plus, notre volonté de préserver l'environnement se manifeste concrètement par des actions dont tous pourront profiter. Nous sommes fiers du démarrage de notre collecte de matières organiques, avec l'arrivée des bacs bruns en juin dernier. Dernièrement, nous avons reçu du gouvernement du Québec une subvention maximale de 53 500 \$ pour notre projet d'acquisition d'équipements de collecte des matières organiques résidentielles, ce qui va permettre de diminuer la charge fiscale des contribuables, tout en poursuivant notre objectif commun de développement durable.

Des mesures correctives ont été mises en place pour la préservation de notre étang, qui souffrait d'un problème de plantes envahissantes. La Corporation pour l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA) s'est attaquée avec succès à la châtaigne d'eau, qui est pratiquement disparue du plan d'eau.

Dès l'été prochain, des stationnements verts feront leur apparition, réduisant par le fait même les îlots de chaleur produits par l'asphaltage au centre du village. Nous débiterons avec le stationnement de la Vieille Chapelle.

Dans le même esprit, la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare se lance dans un projet pilote, alors que des bassins de rétention seront aménagés lors de la réfection des rues, permettant de diminuer les débits de pointe en servant de « zone tampon » aux eaux pluviales avant leur déversement dans la noue, un concept avant-gardiste dont nous tirons une grande fierté.

L'été prochain, vous aurez l'occasion de voir, en passant près du presbytère, un aménagement qui va mettre en valeur les sculptures offertes depuis plusieurs années par l'Association des artisans sculpteurs de Lanaudière, en lien avec notre Festival des artisans.

Nous sommes également très satisfaits d'avoir résolu le problème du bureau de poste qui est maintenant à nouveau bien implanté dans notre communauté avec de nouvelles heures d'ouverture qui le rendent plus facile d'accès.

Merci à toutes et à tous de nous soutenir, afin de faire de Sainte-Marcelline-de-Kildare un endroit où il fait bon vivre ensemble!

Émilie Boisvert

Émilie Boisvert, mairesse



Conseillère
Poste 1
Mme Marilyne
Perreault



Conseiller
Poste 2
M. Gilles
Arbour



Conseillère
Poste 3
Mme Mélanie
Laberge



Conseiller
Poste 4
M. Yanick
Langlais



Conseiller
Poste 5
M. Serge
Forest



Conseiller
Poste 6
M. Pierre
Desrochers



CONCOURS PHOTO PAYSAGES DE SAINTE-MARCELLINE

Faites-nous parvenir vos plus belles photos prises dans notre magnifique municipalité !

culture@ste-marcelline.com



Michel Ollard

RENCONTRE CITOYENNE NOUVELLE ÉCOLE

Le 23 octobre dernier avait lieu une rencontre citoyenne pour le dévoilement des plans de la nouvelle école de Sainte-Marcelline-de-Kildare, un milieu de vie axé sur la flexibilité et la modernité. Monsieur Robert Bergevin, actuel directeur de l'école, a fait une présentation très appréciée à la Vieille Chapelle. Notre nouvelle école s'appellera l'Orée-des-Bois.

Pour plus de détails, consultez notre site Internet!

<https://ste-marcelline.com/actualites>

RENCONTRE CITOYENNE PLAN D'AMÉNAGEMENT DU PARC DES LOISIRS

Le 4 décembre prochain, à la Vieille Chapelle, vous sera présenté un plan d'aménagement du parc des loisirs de la municipalité. Vous recevrez une invitation à cet effet.



Nos bureaux seront fermés pour la période des fêtes, du **24 décembre 2023** au **8 janvier 2024**. De retour avec une nouvelle année pleine de promesses de renouveau!

CONSULTATION CITOYENNE

La municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare, dans le cadre de la construction de la nouvelle école, va consulter les citoyennes et citoyens afin de trouver un nom pour la rue de l'école.

Vous recevrez bientôt un sondage dans lequel nous vous invitons à nous faire part de vos suggestions!



Rappel aux citoyennes et citoyens : le sixième et dernier versement des taxes municipales aura lieu le **23 novembre** prochain.

T A X E S

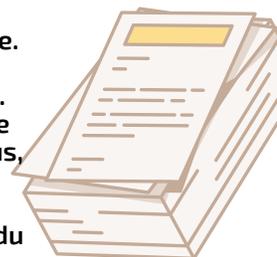


CHANGEMENTS À LA RÉGLEMENTATION ET GEL D'ÉMISSION DES PERMIS

La municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare a entrepris depuis plusieurs années un processus de refonte réglementaire en urbanisme, en vue d'une concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Matawinie.

Nous en sommes à finaliser les derniers détails de cette refonte de tous nos règlements d'urbanisme. Le dépôt de l'avis de motion indiquant l'intention d'adopter les règlements est prévu pour le 18 décembre 2023. Un effet de gel sera effectif pour la durée du processus d'adoption de la refonte. C'est donc dire que tous les permis qui touchent à la construction, à la modification et à l'addition de bâtiments, les permis de lotissement et autres certificats seront « gelés » pour la durée du processus, qui pourrait prendre jusqu'à trois mois.

N'hésitez pas à appeler à l'hôtel de ville ou à consulter nos réseaux pour plus de précisions au sujet du processus de refonte.



ABRIS D'AUTOMOBILES TEMPORAIRES

Les abris d'automobiles temporaires, du type abris Tempo, sont autorisés de la mi octobre d'une année au premier mai de l'année suivante.

Ils doivent être implantés à une distance minimum d'un mètre (1 m) à l'arrière de la bordure du trottoir. De plus, ils doivent être érigés à l'intérieur des limites d'une case de stationnement, d'une allée d'accès ou dans la cour arrière, à une distance d'un mètre cinquante (1,5 m) de toute ligne de terrain délimitant cette cour. Ils doivent être situés sur le même terrain que le bâtiment principal qu'ils desservent.

En aucun temps, ils ne doivent être fixés ou autrement rattachés à tout équipement public ou d'utilité publique, ni obstruer la visibilité de tout panneau de signalisation depuis la voie de circulation. Pour plus de détails, voir notre site Internet.

<https://ste-marcelline.com/actualites/communiqués/abris-dautomobiles-temporaires>



ZONE NEUTRE

Une nouveauté à Sainte-Marcelline-de-Kildare, nous avons maintenant une zone neutre dans le stationnement de la salle communautaire Gaétan-Morin.

Cette zone est identifiée par un rectangle jaune avec le logo Zone de rencontre neutre, dans lequel vous pouvez effectuer des transactions en toute sécurité, sous l'œil d'une caméra. Que ce soit pour la réception de colis ou pour toute autre démarche pour laquelle vous souhaitez être sécurisés, l'endroit est maintenant disponible et la surveillance activée.

ESPACE RÉSERVÉ POUR SÉCURISER VOS ÉCHANGES

Surveillance par caméra en permanence

310-4141 / CELL : *4141



DÉNEIGEMENT ET SOUFFLEMENT DE LA NEIGE

Lors des chutes de neige, les équipes de déneigement travaillent à dégager les voies prioritaires, les artères principales et les routes collectrices.

Ces opérations peuvent enneiger votre entrée de cour lors de l'enlèvement de la neige se trouvant dans l'emprise des voies de circulation. Cette neige doit être enlevée par le propriétaire ou par son entrepreneur. Nous vous rappelons également qu'il est interdit de déposer votre neige dans les rues, de l'autre côté de la rue, sur les terrains publics, sur les places publiques, dans les cours d'eau, etc.

De plus, le règlement no 300-2007, Servitude de déneigement, stipule à l'article 2 que « La municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare décrète une servitude de neige permettant à la municipalité de projeter la neige qui recouvre les voies publiques sur les terrains privés contigus à ses voies publiques, et ce, sans limite de profondeur de façade ou de largeur des terrains. »

STATIONNEMENT DANS LES RUES

Stationnement d'hiver

Nous souhaitons vous rappeler qu'il est interdit de stationner un véhicule sur un chemin public entre 23 h et 7 h, du 1er novembre au 15 avril de chaque année et ce, sur tout le territoire de la municipalité.



Stationnement interdit en tout temps

Il est interdit en tout temps de stationner un véhicule sur le chemin Bord du Lac Léon partie Ouest. Nous comptons sur votre collaboration afin de faciliter les opérations de déneigement et le transport scolaire.



BACS ROULANTS LORS DES CHUTES DE NEIGE

Afin de faciliter le déneigement des rues, il est important de placer vos bacs en bordure de rue à l'intérieur de votre entrée privée.

Nous vous demandons de dégager votre bac roulant après une tempête. Un bac enneigé peut ne pas être collecté.

Nous comptons sur votre collaboration!



GRAND VIRAGE ÉCORESPONSABLE



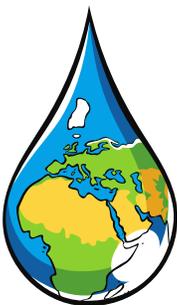
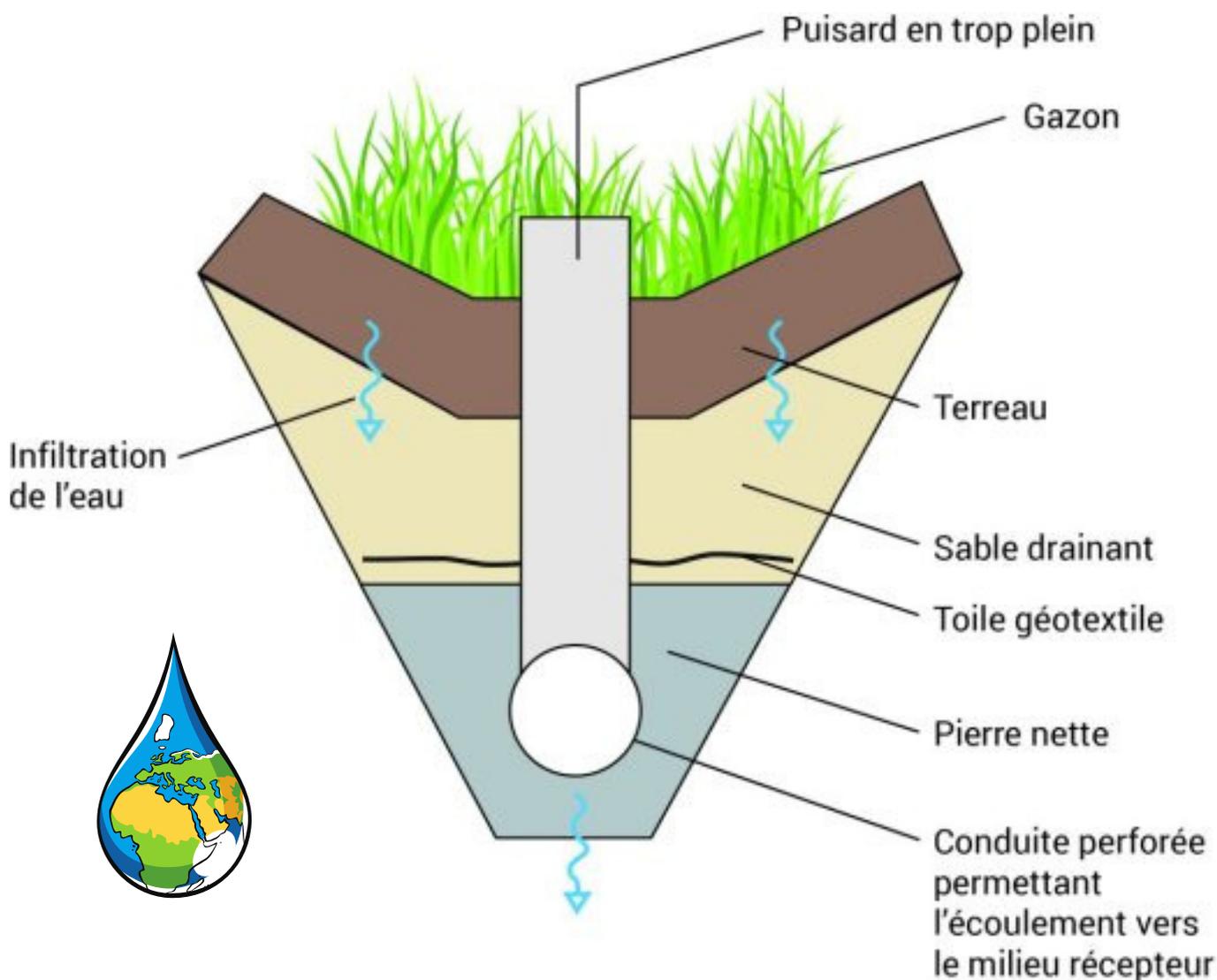
La municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare inclut désormais des éléments de biorétention dans ses nouvelles infrastructures routières et lors de la réfection du réseau routier existant.

Notre premier projet pilote a commencé avec la réfection de la 18e Rue du Lac des Français, où des bassins de rétention vont être aménagés à l'intérieur des fossés et où une noue sera construite à la fin du réseau d'écoulement des fossés.

Les bassins de rétention permettent de diminuer les débits de pointe en servant de « zone tampon » aux eaux pluviales avant leur déversement dans la noue, ce qui réduit aussi l'érosion de nos fossés et permet d'emmagasinier les sédiments.

La noue sert à stocker l'eau provenant des fossés, pour la filtrer avant son absorption par la nappe phréatique.

Ces techniques d'assainissement compensatoires des effets de l'imperméabilisation du réseau routier (asphalte) permettent de répondre aux objectifs de contrôle à la source des ruissellements avec infiltrations.





RAPPEL DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET DES RÉSIDUS VERTS

La prochaine collecte de **résidus verts** aura lieu le 28 novembre, alors que le ramassage des **encombrants** aura lieu le 1er décembre.



ÉCOCENTRE DE SAINTE-BÉATRIX

L'écocentre est ouvert du printemps à l'automne.

La fermeture n'a pas de date fixe, elle dépend de la température, mais ferme généralement à la mi-novembre.

Pour ne pas vous déplacer inutilement, consultez nos réseaux sociaux ou appelez à l'hôtel de ville, au

450 883-2241, poste 0.

Heure d'ouverture : Vendredi 8 h à 17 h et

Samedi 8 h à 15 h

Adresse : 1305, rang Sainte-Cécile

Sainte-Béatrix

RAPPEL DE VIDANGE DE FOSSE SEPTIQUE

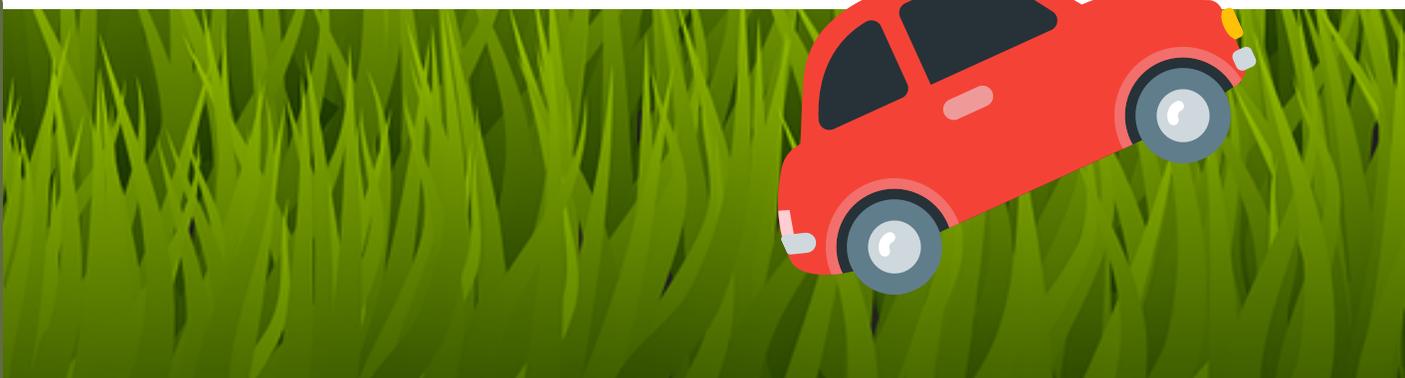
Vous résidez à l'année longue à Sainte-Marcelline et cela fait deux ans que vous n'avez pas fait vider votre fosse septique ? Le règlement 320-2009 stipule qu'il est maintenant temps de le faire! Pour les personnes dont les demeures sont utilisées durant la moitié de l'année ou moins, c'est une fois aux quatre ans que la vidange des fosses septiques est demandée.

D'ailleurs, une canalisation bouchée, des odeurs, des fuites de liquide gris ou noir ou la présence d'un gazon très vert et spongieux à l'entrée de la fosse indiquent que celle-ci est endommagée.



STATIONNEMENTS VERTS

Afin de réduire les îlots de chaleur, la municipalité s'engage dans un projet de stationnements verts, un concept qui permet de préserver la fraîcheur naturelle donnée par la végétation, tout en permettant aux véhicules de pouvoir stationner dans des endroits précis.



Pour le bien de la collectivité, le conseil municipal s'est fixé comme objectif de réduire notre empreinte environnementale. La collecte des matières organiques a commencé en juin dernier, et nous encourageons la population à continuer le compostage et la récupération afin de diminuer la quantité de déchets déversés dans l'environnement. Chaque geste a sa valeur, n'hésitez pas à consulter notre site web pour des trucs et conseils utiles. Avec l'arrivée des temps froids, de nouvelles habitudes vont s'installer, et permettre de continuer la collecte!



POURQUOI COMPOSTER ?

D'abord pour contribuer à la réduction des déchets : les matières organiques ont un impact fort négatif lorsqu'elles sont enfouies, leur décomposition dans un site d'enfouissement stimule la production de lixiviat et de biogaz, favorisant ainsi des réactions extrêmement dommageables pour l'environnement. Ensuite, pour réduire de façon considérable la quantité de résidus envoyés à l'enfouissement : plus de 50 % des déchets produits par les ménages sont en fait des matières organiques pouvant être compostées.

À titre de rappel, veuillez noter que les **sacs de plastique ne sont pas acceptés dans le bac de compost**. Qu'ils soient compostables, biodégradables, recyclables ou oxo-biodégradables, ces types de sacs contaminent le compost et en affectent la qualité. Les sacs de plastique compostables empêchent l'air de se mêler aux déchets compostables, créant un déséquilibre entre matière carbonée et azotée. Toutefois, si vous ne voulez pas jeter vos déchets directement dans le bac, vous pouvez utiliser des sacs de papier ou du papier journal.



MATIÈRES ACCEPTÉES



Résidus alimentaires :

- ✓ Les résidus de fruits et de légumes
- ✓ Les coquilles d'œufs, de noix et écailles d'arachides
- ✓ Les pains, pâtisseries et pâtes alimentaires
- ✓ Les produits laitiers solides (yogourt, fromage)
- ✓ Les viandes et fruits de mer (arêtes, os, peau, coquilles)

Divers :

- ✓ Le papier essuie-mains, serviette de table en papier, mouchoirs, papier journal
- ✓ Le papier ou le carton souillé par de la nourriture, le café moulu, les filtres, les sachets de thé ou de tisane
- ✓ Les sacs en papier



Résidus de jardin :

- ✓ Les fleurs et plantes
- ✓ Le gazon, le foin et la paille
- ✓ Les feuilles mortes et aiguilles de conifères
- ✓ La sciure et les copeaux de bois

Pour la saison hivernale, la collecte des résidus organiques se fera aux deux semaines, et ce à partir du 31 octobre. La cueillette suivante aura donc lieu le 14 novembre.

POURQUOI LAISSER LES FEUILLES MORTES SUR VOTRE TERRAIN?

Malgré leur aspect dérangeant, les feuilles mortes qui tombent au sol à l'automne ont un effet bénéfique sur la biodiversité des terrains. En les laissant sur le terrain durant l'hiver, elles se décomposeront pour se transformer en engrais naturel. Ainsi, le sol sera nourri sans que vous ayez à ajouter quoi que ce soit lors du dégel. Toutefois, il est important que les feuilles forment une couche mince pour assurer un meilleur résultat, les couches trop épaisses risquent d'étouffer et d'endommager la pelouse. Pour y arriver, le meilleur moyen est de les broyer avec la tondeuse lors de votre dernière tonte de la saison chaude. Elles vont protéger le sol et créer des refuges pour les différentes espèces d'insectes durant la saison hivernale. Il est également possible de se servir des feuilles mortes sur votre terrain afin de protéger les plates-bandes du froid.

CONSEILS ÉCORESPONSABLES : ÇA VA OÙ ?

Recyclage, compost, écocentre, vous vous demandez où vont les résidus collectés ou déposés ? L'application mobile *Ça va où* de Recyc-Québec vous permet de trouver la manière adéquate de vous départir de vos matières résiduelles. Cet outil vise à conscientiser la population, afin de mieux respecter les contenus admissibles pour les différentes collectes, tout en trouvant le point de dépôt le plus près de chez vous. Cette application permet également d'en apprendre davantage sur la bonne gestion des matières résiduelles et de profiter de précieux conseils.



La municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare tient à rappeler aux citoyens qui se promènent avec leurs chiens, tant dans les rues que dans les espaces publics, qu'il est important de ramasser avec des sacs les déjections de vos animaux de compagnie et de vous en débarrasser de façon responsable. Tous profiteront ainsi d'un espace de vie plus propre.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La pleine lune du 27 novembre s'appelle chez nous la Pleine Lune du Castor. Il s'agit de la douzième pleine lune de l'année 2023, qui en comprend treize, la suivante étant le 27 décembre. Souhaitons nous un ciel sans nuages!



FESTIVAL DES ARTISANS 2023 UNE ÉDITION INOUBLIABLE!

Allez voir nos photos en page 19!

FESTIVAL
DES ARTISANS DE
SAINTE-MARCELLINE



Dans une ambiance Mythique

23 + 24 septembre 2023 | Sainte-Marcelline-de-Kildare

Cette année, le Festival a été un franc succès, avec un grand nombre d'artisans, des visiteurs nombreux et chaleureux ainsi qu'une ambiance hors du commun, portée par une température des plus magnifiques.

La municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare a reçu plus de 150 artisans et artistes de plusieurs horizons : peintres, sculpteurs, joailliers, tisserands, bijoutiers, écrivains, cultivateurs et éleveurs, restaurateurs, couturiers, artisans se spécialisant dans la récupération, spécialistes de l'agroalimentaire qui présentaient toute une gamme de produits fins, experts en verre fusionné, en fabrication de chandelles, en savons et produits pour la peau ainsi que beaucoup d'autres disciplines étonnantes ou insolites, comme une tireuse de cartes. Nous sommes fiers également de nos jeunes artisans et de nos artisans locaux, toujours plus entreprenants et créatifs.

L'animation sur les sites était ludique et mystérieuse à la fois, les enfants étaient illuminés par des artistes maquilleuses, notre service de navette Vélo Duo a enchanté les visiteurs. Au total, 5300 visiteurs ont foulé les différents sites qui présentaient chacun un volet de l'événement.

Nous remercions tou(te)s les artistes, artisanes et artisans qui sont venus participer à cette grande fête!

Culture



LA VIEILLE CHAPELLE

de Sainte-Marcelline-de-Kildare

PROGRAMMATION



Spectacle de Noël 2023

Gospel

Spectacle de Noël avec le chœur
de l'Église Impact du Plein Évangile

20 chanteurs sur scène!

SAMEDI 11

NOVEMBRE - 19 H

DIMANCHE 12

NOVEMBRE - 13 H

Venez voir la
programmation 2024,
bientôt sur notre site
Internet!

Culture



QUOI FAIRE CET HIVER?

Loisirs

DIVERS

ILLUMINATION DE L'ARBRE DE NOËL

Le 1er décembre prochain, venez célébrer la magie du temps des fêtes à l'occasion de l'illumination de notre arbre de Noël au Parc de l'Étang, de 18 h à 20 h.

À cette occasion, vous pourrez même rencontrer le père Noël en personne, puisqu'il réserve sa première visite aux habitants de Sainte-Marcelline!



HORAIRE DE LA PATINOIRE

La patinoire de Sainte-Marcelline-de-Kildare sera ouverte, dès que la glace le permettra, du lundi au vendredi de 17 h à 21 h, le samedi de 10 h à 21 h et le dimanche de 9 h à 20 h. Veuillez noter qu'une surveillance sera faite en tout temps durant les heures d'ouverture de la patinoire.



PRÊT DE RAQUETTES À NEIGE POUR ENFANTS ET ADULTES

Une envie subite de faire de la raquette ? À l'hôtel de ville, nous prêtons des raquettes aux citoyennes et citoyens avec preuve de résidence. Location à la journée ou à la semaine. Dépôt de 20\$ par paire (en argent comptant).

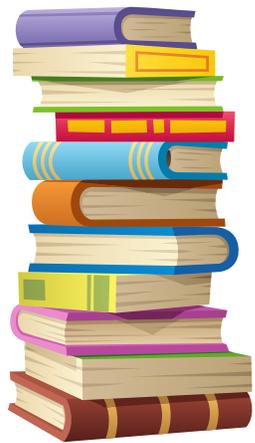


Vente de billets de ski pour Val Saint-Côme à l'hôtel de ville à partir du 13 novembre, au prix de 32,99 \$ plus taxes.

HALLOWEEN 2023

Nous sommes très contents de tous les beaux costumes d'Halloween que vous nous avez montrés à la salle communautaire Gaétan-Morin le 31 octobre dernier. Préparez vos costumes pour l'an prochain, nous vous attendons à nouveau!





ACCÈDEZ AUX RESSOURCES NUMÉRIQUES

La bibliothèque... plus que des livres !

Formation, information et consommation, documentaires télévisuels, généalogie, jeunesse, jeux d'évasion, et plus encore !

Bienvenue sur votre espace
toutapprendre



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE GISÈLE-LABINE

Avec votre abonnement à notre bibliothèque municipale, vous pouvez consulter plus de 1 500 cours en ligne couvrant un très large éventail de sujets : arts & loisirs créatifs; bureautique; langues; multimédia; musique; programmation et sécurité; sport & fitness ainsi que vie professionnelle.

Que ce soit pour apprendre les rudiments d'une langue pour un voyage, approfondir l'utilisation d'un logiciel, perfectionner sa technique à la guitare, faire son savon maison, dessiner aux pastels, faire de la photographie ou apprendre à coder, les cours de la plateforme *toutapprendre* combinent des méthodes d'apprentissage traditionnelles aux nouvelles technologies.

NOUVELLES HEURES D'OUVERTURE

Les heures d'ouverture de la bibliothèque Gisèle-Labine sont maintenant augmentées! En plus des heures habituelles du mercredi de 18 h 30 à 20 h et du jeudi de 15 h 30 à 16 h 45, la bibliothèque est maintenant ouverte les mercredis aux mêmes heures que l'école, soit de 9 h à 11 h 30 et de 13 h à 15 h. À partir du six novembre, les lundis s'ajouteront encore à l'horaire, de 16 h à 18 h. Nous remercions chaleureusement les bénévoles qui donnent de leur temps pour faire vivre cette institution si importante pour nos jeunes et moins jeunes.

FERMETURE DE LA BIBLIOTHÈQUE DURANT LE TEMPS DES FÊTES

La bibliothèque fermera ses portes durant le temps des fêtes. Les jours de fermeture sont les mêmes que ceux de l'hôtel de ville, du 22 décembre au 7 janvier inclusivement. Joyeuses fêtes à tous les bénévoles impliqués dans notre belle bibliothèque municipale!



VOTRE IMPLICATION NOUS INTÉRESSE!



Le bénévolat, indispensable au bien vivre ensemble dans notre beau village, nous unit dans une vision commune de partage. Nous pouvons tous et toutes contribuer à notre façon et selon nos moyens, pour ainsi bénévolement à l'unisson.

Merci à nos précieux bénévoles!

CHOISISSEZ VOTRE MISSION

Festival des artisans
Spectacles à la Vieille Chapelle
Bibliothèque pour les activités
Comptoir vestimentaire
Comité d'embellissement
Loisirs
Aide communautaire

Ça commence avec vous!

Communautaire



Le comptoir vestimentaire prend des vacances!

Le comptoir vestimentaire est ouvert tous les mercredis de 10 h à 16 h et de 19 h à 20 h. Pour la saison hivernale, nos indispensables bénévoles seront en pause à partir du six décembre. La réouverture du comptoir est prévue pour le mois de mars, vous serez avertis de la date dès que possible!



Infirmière en milieu rural

Saviez-vous que ?

Différents services existent dans la communauté pour venir en aide aux personnes de 50 ans et plus.

Tous les jeudis

Sur rendez-vous seulement

450 886-3861

451, rue principale (à La Vieille Chapelle)

Services offerts gratuitement

- Conseils sur l'asthme, le diabète, l'hypertension et les maladies pulmonaires, etc.
- Réponse aux inquiétudes générales sur la santé
- Traitement de blessures mineures (plaies, brûlures, coupures)
- Suivi de la pression artérielle
- Prélèvement
- Enlèvement de points de suture ou d'agrafes
- Injection de médicaments
- Lavage d'oreilles
- Référence vers les ressources disponibles





PANIER DE NOËL

Dès le début novembre et jusqu'au 13 décembre 2023, vous pouvez déposer vos denrées non-périssables et dons en argent à l'hôtel de ville ou au dépanneur de Sainte-Marcelline. Nous vous remercions de votre aide!

VOUS SOUHAITEZ RECEVOIR UN PANIER DE NOËL?

Communiquez
avec madame Doris Chevrette
par téléphone au
450 883-8890
avant le 12 décembre 2023.



LE SAPIN DE L'ESPOIR

Vous désirez faire une différence auprès d'une famille démunie durant le temps des fêtes ? Le Sapin de l'Espoir est une initiative qui récolte des cadeaux afin de les offrir à des enfants et des adolescents. Les dons seront reçus au plus tard le 13 décembre 2023. Pour participer, communiquez avec la réception de l'hôtel de ville ou présentez vous en personne aux horaires indiqués en page 20.

CLUB FADOQ PETIT MOULIN

Activités FADOQ pour les mois de novembre et décembre

-Les cours initiés en octobre se poursuivent, ainsi que les visites d'entreprises.
Pour ces deux volets, contactez Lucie Nadeau, au 450 318-8869.



-La pétanque-atout se poursuit également à la salle communautaire Gaétan-Morin, les mardis à 13 h 30.
Contactez monsieur Gilles Savaria, au 450 883-3461.



-Le dîner communautaire se tiendra à la salle communautaire Gaétan-Morin le dimanche 19 novembre à midi.



-Le dîner de Noël aura lieu lui aussi à la salle communautaire Gaétan-Morin, le 3 décembre à midi. Les membres seront rejoints par téléphone pour les réservations et les confirmations, ainsi que pour respecter les capacités réglementaires de la salle.

-Pour s'inscrire au Club ou renouveler sa carte de membre, contactez Gisèle Saint-Amand au 450 883-7842.

Le Club FADOQ Petit moulin et la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare sont partenaires afin de rendre des services aux aînés.ées.

MDJ MAISON DES JEUNES STE-MARCELLINE



Un hiver actif à la MDJ!

Passez nous voir et/ou suivez nous sur les médias sociaux pour en savoir plus sur la programmation automnale et hivernale.



L'association pour la sécurité des enfants passagers du Canada est disponible pour vous donner des conseils de sécurité. Pour plus de détails ou pour trouver de l'aide près de chez vous, veuillez joindre Jessica St-Amand, au 514 827-4029. Madame St-Amand est technicienne certifiée en sécurité d'enfants passagers. Elle offre ses services bénévolement, contributions volontaires acceptées.

PROCHES AIDANTS MATAWINIE

Soutien pour proche aidant. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à appeler au Centre d'Action bénévole et demandez le soutien aux proches aidants : 450 882-1089 ou sans frais au 1 888 882-1086.

Rencontres les mercredis une semaine sur deux, de 13 h à 16 h, jusqu'au 13 décembre au Centre communautaire, 3597 rue Metcalfe à Rawdon.

CAFÉ CAUSERIE

Pour le plaisir de se rencontrer, de se raconter, un café-causerie gratuit pour les 50 ans et plus se tient les mardis aux deux semaines à la maison de la culture de Saint-Alphonse-Rodriguez, de 13 h à 15 h 30. Les prochaines dates sont les 7 et 21 novembre, ainsi que les 5 et 19 décembre.

Pour plus d'informations 450 882-1089
sans frais au 1 888 882-1086.



Communautaire



RETOUR SUR LES ÉVÉNEMENTS

Annie Blanchard



Beatles Studio



Festival des artisans

RETOUR SUR LES ÉVÉNEMENTS



Nous voulons remercier nos précieux commanditaires et bénévoles

	 Familie Blanchard	 Caisse de Joliette et du Centre de Lanaudière	 DANS LANAUDIÈRE le meilleur de la musique 103.5		 Services multidisciplinaires de génie-conseil	 Au service des municipalités depuis 50 ans Service Bénévoles et Jeunes
 www.audiotsl.com @audiotsl	 Lutin Fantaisies 458-864-6894	 LES MARCHÉS Tradition Beaulieu	 L'ARTISAN DU PÊCHE des bancs, bancs et desserts	 pavage 450.883.6005	 Bélanger Sauvé CONSEIL • NÉGOCIATION • LITIGE	
					 LES ENTREPRISES GÉNÉREUX www.entreprisesgenereux.ca	 Gabriel Ste-Marie Dépôt Régional de Joliette 100, rue de la Poste, Joliette 451-751-1101 • 451-751-1102 Dépôt de Joliette Service Bénévoles et Jeunes

Hôtel de ville

500, rue Principale
Sainte-Marcelline-de-Kildare
(Québec) J0K 2Y0

Téléphone 450 883-2241

Télécopieur 450 883-2242



Réception	Poste 7500	info@ste-marcelline.com
Direction, plaintes	Poste 7505	dg@ste-marcelline.com
Comptabilité, taxation	Poste 7510	finance@ste-marcelline.com
Urbanisme	Poste 7507/7509	urbanisme@ste-marcelline.com
Environnement	Poste 7507/7509	environnement@ste-marcelline.com
Loisirs	Poste 7562	loisirs@ste-marcelline.com
Culture	Poste 7563	culture@ste-marcelline.com
Communications		communications@ste-marcelline.com

Urgence municipale 450 750-8761 Bureau poste 450 883-2462

Urgence travaux publics 450 750-8764 Bibliothèque 450 883-0247

Maison des jeunes 450 883-6076

De la part de toute l'équipe de l'Hôtel-de-ville, nous vous souhaitons un excellent temps des fêtes !

Fermeture de l'hôtel de ville pour la période des fêtes :
Du 22 décembre 2023 à 12 h au 7 janvier 2024.



Heures d'ouverture

Lundi au jeudi

8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30

Vendredi

8 h à 12 h

Prochaines séances du conseil municipal

20 novembre

18 décembre

20 h

Prochaine séance extraordinaire 20 décembre

Vieille Chapelle

19 h

Adoption du plan triennal
d'immobilisation 2024-25-26

19 h 15

Séance spéciale pour l'Adoption du
budget 2024